

# Formation

## Gymnastique féminine

### Approfondissement animateurs du 4° au libre

#### Dole - 13/10/2024



**Organisateur** Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

- Public concerné**
- Age : Avoir 18 ans dans la saison (entre 01/09/2024 et le 31/08/2025)
  - Animateurs-trices encadrant au minimum des 4°
  - La formation s'adresse à tout animateur de gymnastique féminine en situation d'animation ayant déjà effectué une formation de base.
  - Être Licencié

#### Contenu :

C'est un stage d'approfondissement :

- Travail sur les éléments du code FIG
- Demande aux stagiaires des éléments à travailler aux 4 agrès
- Ateliers en fonction des demandes

#### Lieu, dates et horaires :

- Lieu : **Salle spécialisée « Josette TOURNIER – Rue Alsace Lorraine – Dole**
- Date-s : **Dimanche 13/10/2024**
- Horaires – **Accueil : 8 h 30 Début : 9 h – Fin : 17 h**

**Repas - hébergement** Repas tiré du sac

#### Amener :

Équipement sportif, de quoi prendre des notes, licence, carnet juge

**Contact le jour du stage :** LIU Maelle - 07 86 46 25 22

#### Inscription :

Date limite d'inscription : **02/10/2024**  
Date limite de retour des autorisations et de règlement : **06/10/2024**  
Nombre minimum de stagiaires : **16**  
Nombre maximum de stagiaires : **30**  
Coût : **30 €**

#### À régler

**Par virement** (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception).  
Veillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP.

**Par carte bancaire** - Lien

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire **avec le nombre de personnes : GF-APPRO-DOLE-13/10/2024**

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : **stages@fscf-bfc.fr**

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet\*\*

#### Autorisations parentales :

**Des autorisations parentales utilisables toute la saison (Accessibles ci-contre)** sont à joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doivent être remplie par les parents ou tuteurs et transmises à l'animateurs ou animatrice lors du premier stage de la saison. L'animateur transmet les autorisations à l'organisateur avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

**Ne plus tenir compte des autorisations « pré-remplie » pour un seul stage lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu par les stagiaires.**

\* Pour toute inscription **un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifiez vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

\*\* L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription.  
**Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.**

**Bien préciser les demandes dans le champ "Remarques atelier 1" du formulaire du site internet.**

**Inscriptions directement sur le site internet (pour les associations de Bourgogne-Franche-Comté)\***



**\* Mode d'emploi pour inscrire une personne depuis l'instance internet**



**Autorisation parentale pour la saison à transmettre à l'animateur ou animatrice de l'association**



**Conditions d'inscription**

